

NYON RÉGION

Conseil Régional

Le 9 mars 2004

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°3 - 2004

Concerne : demande de crédit de Chf. 110'000.- pour l'élaboration d'un plan directeur sports-loisirs-tourisme de la partie jurassienne du district

Responsable : Stéphane Natalini

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Contexte et objectif

Les engagements pris par les communes concernées ainsi que la région nyonnaise en faveur du programme de valorisation du massif de la Dôle se sont notamment traduits par le projet de réalisation d'un télésiège ainsi que par l'élaboration de différentes études d'aménagement (PPA du massif de la Dôle et PPA de la Givrine). Ces études et actions sont en cours.

La question de la revitalisation de l'économie touristique de la partie jurassienne du district est une préoccupation commune à ces différentes études. Toutefois ces documents de planification et d'aménagement ne constituent pas un cadre approprié pour identifier les fondements de la relance de l'économie touristique, ni même pour identifier les besoins d'infrastructure du secteur, moins encore pour asseoir les bases de la politique de promotion du périmètre jurassien du district.

Le périmètre potentiel s'étend de Le Vaud à La Rippe et concerne le territoire politique de sept communes. Toutefois la zone de « concentration » des activités touristique est plus particulièrement circonscrite entre Saint-Cergue et la Dôle. Les activités dans le reste du périmètre sont plus dispersées (zoo de Le Vaud, piscine de Bassins, divers accès au parc jurassien vaudois, etc.). L'enjeu consiste à « relier » et développer ces activités dans le cadre d'une offre cohérente et attractive pour les usagers potentiels.

Lors de la consultation préliminaire des services de l'Etat (PPA Dôle et Givrine), certains services ont demandé que les documents de planification soient accompagnés de lignes directrices pour le développement touristique. **C'est la raison pour laquelle un plan directeur doit être réalisé.**

L'exemple du PPA de la Givrine illustre bien ce besoin de lignes directrices. Ce centre touristique est le point d'aboutissement potentiel d'un certain nombre de circuits liés à différentes activités sportives et de loisirs fortement consommatrices d'espaces et relativement difficiles à canaliser. L'aménagement et l'organisation de ce centre (accueil, interface transports, centre nordique, etc.) doit être en bonne adéquation avec les activités liées.

Les objectifs de l'établissement de ces lignes directrices consisteront

- dans un premier temps et au travers d'une approche marketing à cerner avec les acteurs les atouts et difficultés des différentes activités existantes et projetées.
- Il s'agira d'identifier les conditions de consolidation ou de relance durables de l'économie touristique en regard des ressources humaines et financières qui pourront être concrètement mobilisées.
- A cerner les conditions d'organisation et de gestion du territoire qu'il faudra mettre en place.
- A répertorier et localiser les besoins d'infrastructures nécessaires au développement de l'économie touristique.
- A définir les fondements d'une politique de promotion touristique pour le périmètre et à identifier l'organisation optimale de la structure à mettre en place.

La forme définitive des lignes directrices (plan directeur intercommunal, partie du plan directeur régional en révision, projet de station,...) ainsi que sa portée ne sont pas définies a priori. La démarche proposée consistera à traiter cette importante question avec les acteurs au cours du processus. Il importera de chercher à garantir les meilleures chances de concrétisation du programme d'actions qui mettra en œuvre les orientations des lignes directrices.

L'enjeu consistera à renforcer l'économie touristique du périmètre tout en veillant au respect et à la préservation du patrimoine naturel jurassien qui constitue un atout majeur de la région.

Au travers de l'implication de sa commission tourisme, l'ARN a élaboré un cahier des charges pour conduire cette étude (cf. [annexe 1](#)). Les communes concernées ont été consultées ainsi que les grands propriétaires.

Un partenariat technique et financier a été négocié avec le Service de l'économie et du tourisme (SET). Un appel d'offres restreint a été organisé et le mandataire Urbaplan a été sélectionné (cf. [annexe 2](#)).

La première phase exploratoire de cette étude consacrée au diagnostic et à l'identification des options de base a été financée sur le budget de l'ARN. Un rapport d'intention porteur des options de base des lignes directrices sera finalisé pour la fin du mois de mars 2004. La validation de ce rapport d'intention permettra d'engager la réalisation du plan directeur des activités de sports-loisirs-tourisme pour la partie jurassienne du district.

L'objet du présent préavis est d'engager concrètement la réalisation du plan directeur des activités de sports tourisme loisirs.

Le schéma annexé (cf. [annexe 3](#)) illustre les trois phases pour la réalisation du plan directeur. Il s'agit d'engager la phase de conception du plan directeur jusque dans sa phase de finalisation.

2. Importance de l'objet

Compte tenu de la tendance observée durant ces dernières décennies (clientèle captive, déclin progressif,...), l'économie touristique de la partie jurassienne du district a un besoin urgent de conditions cadres destinées à favoriser l'essor des activités.

Les acteurs économiques comme les acteurs politiques des communes concernées et de la région ont besoin pour conduire leurs actions respectives d'être liés à des lignes directrices ou à un projet partagés par tous.

La révision de la loi sur le développement régional (LDR) qui est en cours présente quelques perspectives intéressantes pour le périmètre. En effet, cet instrument peut être recentré sur le soutien aux infrastructures liées à l'activité touristique. Le périmètre jurassien du district pourrait potentiellement bénéficier des possibilités de soutien de cet outil cantonal. La possibilité d'utiliser les ressources de la LDR pour le télésiège de la Dôle ouvre des perspectives nouvelles en regard des autres équipements que le plan directeur des activités de sports-loisirs-tourisme contribuera à identifier.

Un plan directeur forestier de l'ouest vaudois (PDF) est en cours d'élaboration. Ce plan procède entre autres à la définition d'un zonage du territoire en fixant différentes conditions de gestion. Il convient de veiller à ce que ces zones soient en bonne adéquation avec la consolidation et le développement des activités liées à l'économie touristique. C'est la raison pour laquelle la première phase de diagnostic a été engagée sous l'égide de l'ARN. De telle manière, il sera possible de faire valoir les besoins spécifiques des différentes activités de l'économie touristique qui devront être mieux pris en compte par le plan directeur forestier.

3. Organisation, calendrier, financement

Sur la base des conditions proposées par l'offre du bureau retenu, le coût global de l'opération (intégrant un poste imprévu correspondant à ~ 10%) s'élève à Chf 110'000.-

Le service de l'économie, du tourisme et du logement (SELT) s'est engagé à participer au projet à hauteur de Chf. 30'000.- correspondant au coût de la première phase de diagnostic en cours.

Une participation du programme Interreg IIA est programmée pour Chf 20'000.-

Le solde à financer par les communes du district est de Chf 60'000.-

A l'instar du projet de télésiège Dappes-Dôle, ce plan directeur concerne l'intérêt de l'ensemble de la population du district par le fait qu'il contribue à améliorer l'offre de prestations touristiques à destination principalement de la population familiale de notre région. Logiquement donc, le coût d'une telle étude doit être partagé par les collectivités publiques de notre district. Des contacts ont été pris pour chercher à impliquer les communes non adhérentes au Conseil régional. Si leur contribution au projet se concrétise ~ 35% du coût du solde à financer pourrait être couvert par l'apport de ces communes partenaires.

Le montant sollicité est de Chf 110'000.- imputable au poste 230.3810 «fonds d'investissement»

Le soutien financier du SELT à récupérer est de	Chf 30'000.-
Le subside Interreg IIA à récupérer est de	Chf 20'000.-
La participation minimale du Conseil régional est de	Chf 39'000.-
La participation souhaitée des communes non adhérentes est de	Chf 21'000.-

Au terme de l'opération la participation réelle du Conseil régional au PDI-STL oscillera entre Chf 39'000.-et Chf 60'000.- selon le degré de participation qui aura concrètement pu être obtenu de la part des communes non adhérentes au Conseil régional.

Le calendrier projeté est le suivant :

Mars - avril 2004	Adoption du rapport d'intention et des intentions de base
Juin 2004	Décision du Conseil intercommunal sur le financement du PDI-STL
Juillet 2004 - février 2005	Elaboration du plan directeur
Mars - septembre 2005	Information, consultation. Finalisation PDI-STL

4. Conclusion

Ce plan directeur qui nous est imposés par les services de l'état constitue dans la réalité une opportunité pour développer et organiser durablement l'économie touristique de la partie jurassienne de notre district.

De plus la mise en place d'un cadre légal supplémentaire (PDF) dans le territoire jurassien a poussé l'ARN à accélérer l'engagement du PDI-STL, tout au moins pour sa partie diagnostic. Le PDI-STL permettra d'affirmer les objectifs des communes et de la région en faveur du développement économique de la partie jurassienne du district. La portée qu'il faudra attribuer à ce document de planification visera à ce que les services cantonaux et fédéraux tiennent compte de ces orientations régionales.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu	le préavis du comité de direction n°3-2004 concernant le plan directeur sports loisirs-tourisme de la partie jurassienne du district
ouï	le rapport de la commission
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide	d'accorder le crédit de Chf 110'000.- pour l'élaboration d'un plan directeur sports-loisirs-tourisme de la partie jurassienne du district

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 9 mars 2004, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire

J.-P. Deriaz

P. Freudiger